

LABEL



SITE WEB

PORTEURS

MTE

HISTORIQUE

Création : 2009

Première labellisations en 2012

Dernière version 2021

CIBLES

Organismes public / privé
Collectivités, aménageurs

ECHELLE

✓ Quartier

PHASES DE PROJET

- ✓ Programmation
- ✓ Conception
- ✓ Réalisation
- ✓ Fonctionnement

RAYONNEMENT

- ✓ France
- ✓ Europe
- ✓ Monde

NB OPERATIONS

518 opérations
répertoriées e, 2020

OBJECTIFS

ÉcoQuartier est un **label national** porté par l'Etat qui décline les objectifs de développement durable à l'échelle d'un projet d'aménagement.

Le dossier de labellisation comprend une **charte d'engagement** et des objectifs structurés en **4 dimensions et 20 engagements**, qui permettent aux acteurs de s'organiser et à un comité d'experts d'évaluer la qualité du projet d'aménagement. L'écoquartier doit avoir un effet de levier, organisé, sur son territoire.

Le Label Ecoquartier concerne les **projets d'aménagement** à l'échelle du quartier, quelle que soit sa taille et sa nature (centre-ville, quartier d'habitat social, bourg, village...). Il **présente 4 étapes progressives** : l'ÉcoQuartier en projet (étape 1), l'ÉcoQuartier en chantier (étape 2), l'ÉcoQuartier livré (étape 3), et l'ÉcoQuartier confirmé (étape 4).

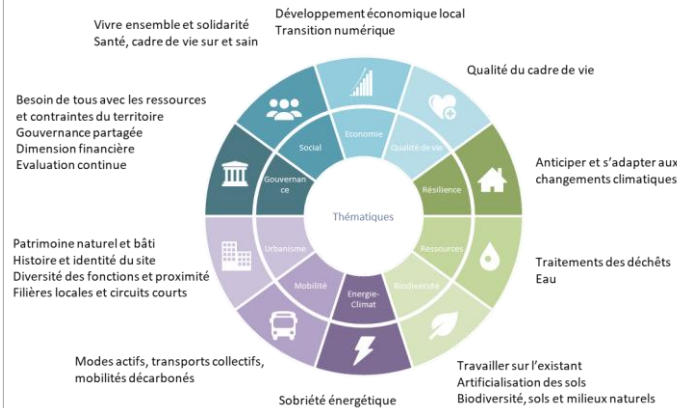
Le Label Ecoquartier s'adresse à des **collectivités** qui ont une bonne maturité en matière de développement durable, car l'obtention du label est conditionnée par la **qualité et la cohérence du projet**. Toutefois, des collectivités peuvent initier une démarche en signant la charte d'engagement et acquérir cette maturité en s'appropriant les 4 ambitions et les 20 engagements.



FINALITES



THEMATIQUES



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées

Un des 4 piliers du référentiel est la démarche et le processus qui requiert notamment de formaliser et de mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance partagée. Il s'agit de prendre en compte les pratiques des usagers, les contraintes des gestionnaires, les ressources et les contraintes du territoire dans les choix de conception tout au long du projet. Il s'agit également de mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue en se basant sur les retours d'expériences des parties prenantes du projet.

PRISE EN MAIN

Inscription démarche et autonomie : Candidature spontanée. L'ensemble des documents (mémos...) pour faciliter la candidature à la labellisation sont précisés sur le site du Ministère accessible [ici](#).

Coût : ✓ Accès libre

Autonomie : Autonomie forte. L'inscription se fait par la signature d'une charte d'engagement par la collectivité compétente et/ou par la commune, puis par le dépôt d'un dossier de labellisation. Un réseau d'experts suivent les projets, avec un accompagnement fréquent par les services déconcentrés de l'État et des possibilités d'échanges d'expériences entre porteurs de projets.

Evaluation :

- ✓ Auto évaluation
- ✓ Evaluation par des experts tiers

Niveau de maturité nécessaire : Les différents paliers permettent une prise en main progressive en fonction de la phase de vie du projet. Le label permet ainsi une amélioration dans les démarches engagées. Les formations gratuites facilitent la prise en main.

APPROCHE

Performancielle

Management

TYPES D'INDICATEURS



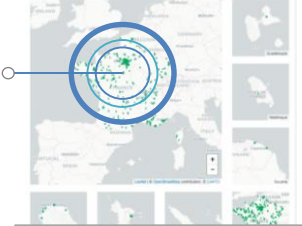
✓ Indicateurs proposés

Le référentiel est construit autour de 20 engagements et se décline en 55 notions. Pour chacune des notions, le référentiel propose des questions ouvertes (*environ 200, en moyenne 50 par axe*), posées au porteur de projet. Le tableau Excel est directement accessible au [lien suivant](#).



RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES



- Depuis 2008, 518 opérations répertoriées (en 2021) : 233 EcoQuartier Etape 1, 199 EcoQuartier Etape 2, 77 EcoQuartier Etape 3, 9 EcoQuartier Etape 4.
- En 2019, 70% des projets portent sur du renouvellement urbain (Étape 2, 3 et 4), 60% des projets sont hors d'une métropole et 15% en commune rurale (soit 40 projets Étape 2, 3 et 4)
- En 10 ans (2019) : 230 000 logements construits dans les EcoQuartiers (soit 6 % du total de logements commencés), dont 35% sociaux
- Perspectives : La démarche écoquartier évolue régulièrement « pour des villes et des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs ». Pour cela, elle intègre les retours des porteurs de projets et des partenaires régionaux et nationaux, en particulier grâce au CEREMA. Elle approfondit des thématiques comme l'aménagement favorable à la santé, la participation citoyenne dans les projets d'aménagement, la biodiversité et la nature en ville. Elle évoluera en 2021-2022 avec entre autres la mise en ligne du référentiel-guide de l'aménagement durable et la proposition d'objectifs renforcés avec les indicateurs associés. Par ailleurs, les conditions d'obtention de l'étape 1 sont plus exigeantes depuis 2020.

PARIS CLICHY- BATIGNOLLES	<p>Description : projet qui atteint l'étape 4 en 2019 pour une reconversion de friche. Transformation d'un site dédié aux infrastructures ferroviaires à un quartier mixte proposant logements, activités tertiaires et équipements de loisirs</p> <p>Périmètre : Paris (75), Ile de France</p> <p>Fiche descriptive</p>		COUDOUX – GRAND COUDOUX	<p>Description: labellisé étape 4 en 2019, ce projet de redynamisation du centre ville du village a permis de densifier l'espace et de faire face à la forte croissance démographique. Associe la participation des habitants et les économies d'énergie.</p> <p>Périmètre : Bouche du Rhône (13), PACA</p> <p>Fiche descriptive</p>		 <p>Carte interactive des opérations</p>
--------------------------------------	--	---	------------------------------------	--	---	---

RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club

La démarche est associée à un Club National Ecoquartier qui accompagne la démarche, pour l'ensemble des candidats. Ce dispositif d'animation est décliné au niveau régional.

<p>Les circuits de l'économie circulaire : compte rendu du webinaire du 17 novembre 2020</p> <p>16 mai 2020</p> <p>Compte rendu du premier séminaire des « Circuits de l'économie circulaire » et programme de l'accompagnement pour le ministère de la Transition écologique et solidaire par l'association CEREMA</p> <p>02/01/2020 (Memento: archive)</p> <p>Modèle de présentation de la synthèse d'expertise - étape 4</p> <p>16 mai 2019</p>	<p>1 Agir pour la biodiversité</p> <p>11 novembre 2020</p> <p>10 ans d'actions exemplaires du concours Citoyen Français de la Biodiversité</p> <p>02/01/2020 (Memento: archive)</p> <p>Modèle de présentation de la synthèse d'expertise - étapes 2 & 3</p> <p>16 mai 2020</p> <p>Ce modèle est destiné aux experts coordonnateurs qui présenteront la synthèse de la double expertise d'un projet candidat</p>	<p>2</p> 	<p>3</p> 
--	---	--	--

- 1 [Médiathèque Ecoquartiers](#)
- 2 [Référentiel écoquartier](#)
- 3 [Recueil des projets labellisés](#)

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES

  			<p>Eco Quartier est le label du MTE qui permet de garantir la pertinence, la cohérence et la qualité de la démarche entreprise. La mise en place de la démarche AEU2 en parallèle ou au préalable, peut être une aide à la construction de projet et peut faciliter l'obtention de ce label</p>
<p>Constitue un volet d'une démarche de stratégie plus globale</p>		<p>Constitue un cadre souple à décliner et à régionaliser</p>	

SITE WEB ET CONTACT

MTE : Ministère de la Transition Ecologique

Lien : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/> ; <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/actualite/le-referentiel-ecoquartier-2020>